

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 11 AVRIL 2025

Membres présents : Mme VIGROUX-AUFORT Josiane, M. PIOFFRET Jean-Marc, Mme VERBRUGGHE Isabelle, M. GARRÉ Gilles, M. PRADEAU Yves, Mme CLAVEYROLAS Sandrine, Mme LAMETHE Sonia, M. ADENIS Nicolas, M. BOUCHER Jean-Noël, M. CORBIN Nicolas, M. DESLANDES Gilles.

Pouvoirs : Mme PATURAUD Amélie donne pouvoir à Mme VERBRUGGHE Isabelle, Mme CHABROULLET Carole donne pouvoir à Mme LAMETHE Sonia, Mme LEPEYTRE Chantal donne pouvoir à M. GARRÉ Gilles.

Membre Excusé :

Secrétaire de séance : M. PIOFFRET Jean-Marc.

Quorum : 11 membres présents sur 14. Le quorum est atteint.

Ouverture de la séance à 20h05.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner le/ la secrétaire pour la durée de la séance du Conseil municipal. Il est proposé au Conseil Municipal de désigner M. PIOFFRET Jean-Marc.

► **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28
FEVRIER 2025**

Madame La Maire met aux voix ce procès-verbal, celui-ci est accepté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

VOTANTS : 14

POUVOIRS : 3

POUR : 14

ABSTENTION : 0

► **BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION CFU (COMPTE FINANCIER UNIQUE)
2024**

Madame La Maire fait état des dépenses et recettes du CFU par chapitre en fonctionnement et en investissement pour le budget principal.

Fonctionnement :

- Dépenses : 576 543,52 €
- Recettes : 801 123,47 €

Investissement :

- Dépenses : 779 404,18 €
- Recettes : 1 034 575,34 €

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

Monsieur PIOFFRET Jean-Marc, 1^{er} adjoint, met aux voix le CFU du budget principal 2024, celui-ci est accepté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 14	POUVOIRS : 3
POUR : 14	ABSTENTION : 0

► **BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION AFFECTATION DE RESULTAT 2025**

Madame La Maire fait état de la délibération d'affectation de résultat de l'exercice 2025 qui laisse apparaître les éléments suivants :

Excédent de fonctionnement 002 : 114 579,95 €

Une couverture d'autofinancement en recette d'investissement, compte 1068 : 110 000,00 €

Excédent d'investissement, 001 : 255 171,16€

Madame La Maire met aux voix l'affectation de résultat du budget principal 2025, celle-ci est acceptée à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 14	POUVOIRS : 3
POUR : 14	ABSTENTION : 0

► **BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX 2025**

Madame La Maire soumet au Conseil Municipal les différents taux indiqués ci-dessous :

- taxe d'habitation : 13.87 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 37.08 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 66.25 %

Madame La Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter ces taux pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas changer les taux des Impôts Directs Locaux pour l'année 2025.

Madame La Maire met aux voix la délibération concernant le vote des taux 2025 inchangés :

- 0 voix « contre » ;
- 13 voix « pour » ;
- 1 abstention.

Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 14	POUVOIRS : 3
POUR : 13	ABSTENTION : 1

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

**► BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DELIBERATION VOTE
SUBVENTIONS VERSEES 2025**

M. GARRÉ Gilles expose au Conseil Municipal les informations concernant les demandes de subventions versées en 2025.

M. ADENIS Nicolas intervient afin d'indiquer qu'il n'a pas reçu de convocation à la commission concernant les demandes de subventions aux associations pour l'année 2025.

M. GARRÉ Gilles donne différentes informations concernant l'instruction des dossiers de demandes de subvention : Les subventions sont accordées en fonction du dossier remis. Celui-ci doit être complet avec un compte de résultat à N-1 ;

M. GARRÉ Gilles fait état de toutes les subventions proposées pour chaque association pour l'année 2025 :

Le vote de chaque subvention concernant les associations communales est fait en l'absence de membres du conseil adhérents ou participant à l'association.

Le montant de la subvention est en baisse par rapport à l'année 2025. En effet, des efforts doivent être faits sur plusieurs postes du budget de fonctionnement. Le montant total validé est de **5392 €**.

Madame La Maire met aux voix la délibération concernant l'attribution des subventions des associations pour l'année 2025.

Adopté à la majorité des voix	
VOTANTS : 14	POUVOIRS : 3
POUR : 14	ABSTENTION : 0

**► CHOIX DE L'EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DE L'ACHAT DE LA
MAISON DE LA FAMILLE PIMPAUD**

Madame La Maire informe le Conseil Municipal que suite à la décision d'achat de la maison de la famille PIMPAUD, il a été décidé de faire un prêt de 100 000€ pour cet achat.

En conséquence, Madame la Maire a sollicité plusieurs banques afin de prendre la décision.

Madame La Maire présente au Conseil Municipal deux propositions émanant du Crédit Agricole et de la Caisse d'Epargne sur 12, 15 et 20 ans.

Dans un premier temps, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de choisir de choisir la Caisse d'Epargne pour effectuer ce prêt.

Madame La Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur deux formules différentes, soit :

- Caisse d'Epargne : indexation sur livret A sur 12 ans : 4 voix pour, 1 abstention, 0 contre ;
- Caisse d'Epargne : indexation sur livret A sur 15 ans : 9 voix pour, 1 abstention, 0 voix contre.

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter la proposition d'un emprunt de 100 000€ auprès de la Caisse d'Épargne ;
- De prendre la formule avec l'indexation sur livret A, échéances trimestrielles sur 15 ans et un taux de 2,40%.
- Autorise Madame La Maire à signer tous actes à intervenir.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 14	POUVOIRS : 3
POUR : 09	ABSTENTION : 1

► **BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2025**

Madame La Maire donne état des prévisions pour le budget primitif 2025 dont l'équilibre est exposé ci-dessous :

Fonctionnement :

- Dépenses et recettes : 750 178,95 €

Investissement :

- Dépenses et recettes : 1 108 768.33 €

Madame La Maire met aux voix le vote du budget principal 2025 équilibré, celui-ci est accepté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 14	POUVOIRS : 3
POUR : 14	ABSTENTION : 0

► **BUDGET ASSAINISSEMENT : APPROBATION CFU 2024**

Madame La Maire fait état des dépenses et recettes par chapitre en fonctionnement et en investissement du compte de gestion du budget assainissement.

Fonctionnement :

- Dépenses : 13 443,29 €
- Recettes : 12 883,80 €

Investissement :

- Dépenses : 2 190,51 €
- Recettes : 21 200,52 €

Madame La Maire met aux voix le CFU du budget assainissement 2024, celui-ci est accepté à l'unanimité.

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 12	POUVOIRS : 3
POUR : 12	ABSTENTION : 0

► **BUDGET ASSAINISSEMENT : APPROBATION AFFECTATION DE RESULTAT 2025**

Madame La Maire fait état de la délibération d'affectation de résultat de l'exercice 2025 qui laisse apparaître les éléments suivants :

Excédent de fonctionnement 002 : 828,17 €
Excédent d'investissement, 001 : 30 217,28 €

Madame La Maire met aux voix l'affectation de résultat du budget assainissement 2025, celle-ci est acceptée à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 13	POUVOIRS : 3
POUR : 13	ABSTENTION : 0

► **BUDGET ASSAINISSEMENT : APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2025**

Madame La Maire donne état des prévisions pour le budget primitif assainissement 2025 dont l'équilibre est exposé ci-dessous :

Fonctionnement :

- Dépenses et recettes : 14 976,17 €

Investissement :

- Dépenses et recettes : 38 672,28 €

Madame La Maire met aux voix le vote du budget assainissement 2025 équilibré, celui-ci est accepté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 13	POUVOIRS : 3
POUR : 13	ABSTENTION : 0

► **BUDGET LOTISSEMENT : APPROBATION CFU 2024**

Madame La Maire fait état des dépenses et recettes par chapitre en fonctionnement et en investissement du CFU du budget lotissement.

Fonctionnement :

- Dépenses : 1 248,94 €

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

- Recettes : 0,00 €

Investissement :

- Dépenses : 7 000,00 €
- Recettes : 0,00 €

Madame La Maire met aux voix le CFU du budget lotissement 2024, celui-ci est accepté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 12	POUVOIRS : 3
POUR : 12	ABSTENTION : 0

► **BUDGET LOTISSEMENT : APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2025**

Madame La Maire donne état des prévisions pour le budget primitif Lotissement 2025 dont l'équilibre est exposé ci-dessous :

Fonctionnement :

- Dépenses et recettes : 96 772,73 €

Investissement :

- Dépenses et recettes : 88 000,00 €

Madame La Maire met aux voix le vote du budget Lotissement 2025 équilibré, celui-ci est accepté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 13	POUVOIRS : 3
POUR : 13	ABSTENTION : 0

QUESTIONS DIVERSES

- M. PIOFFRET Jean-Marc signale qu'un dépôt de plainte va être effectué suite au vol des barres d'un agrès au parcours santé.

Un Conseil Municipal extraordinaire aura lieu le 23 avril 2025.

Le prochain Conseil aura lieu le 08 mai 2025 avec l'inauguration de la plaque auguste Coulon.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h 51.

La Maire,
Josiane VIGROUX-AUFORT

Le Secrétaire de séance
Jean-Marc PIOFFRET